

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 26

Artikel: Le pont de Gueuroz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-46432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

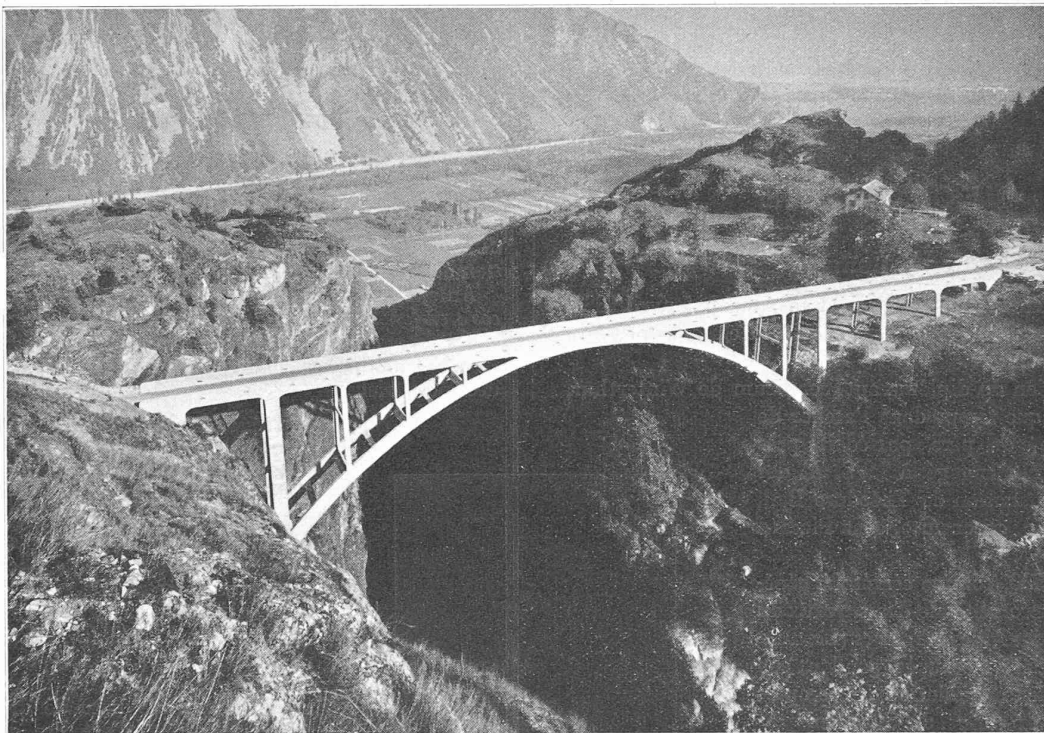


Fig. 1. Le pont de Gueuroz, sur le Trient.

Vue prise vers l'aval. A droite, on aperçoit le plateau de Gueuroz, sur lequel débouche la nouvelle route venant de Martigny.

Le pont de Gueuroz.

En complément de l'article paru dans le *Bulletin technique* du 17 février dernier, nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs deux vues du Pont de Gueuroz tel qu'il se présente depuis qu'il a été débarrassé de ses échafaudages. L'une et l'autre de ces illustrations font ressortir la légèreté et la hardiesse de cette construction. Il nous est agréable de rappeler que l'auteur du projet est M. A. Sarrasin, ingénieur, à Lausanne.



Fig. 2. — Le pont de Gueuroz.

Vue prise vers l'amont. A droite, la route montant vers Salvan.

SOCIÉTÉS

Association suisse des conseils en matière de propriété industrielle.

On nous écrit :

Des communiqués répandus ces derniers temps dans la presse¹ par la « Société suisse des conseils en propriété industrielle » font supposer qu'il n'existait jusqu'à maintenant aucun groupement suisse des conseils en matière de propriété industrielle, et qu'enfin il vient d'en être fondé un.

Pour éviter tout malentendu, il y a lieu de rappeler que depuis 1904 il existe une Association suisse des Conseils en matière de propriété industrielle, qui a succédé au « Syndicat suisse des agents de brevets et conseils en matière de propriété intellectuelle » fondé en 1888. Une preuve de l'importance de cette Association, par rapport à la nouvelle Société, est que les membres de l'Association sont les mandataires de 52 %, en chiffres ronds, des personnes qui ont obtenu des brevets suisses dans les trois dernières années, tandis que ce chiffre n'est pas de 11 % pour les membres de la Société durant la même période.

L'Association suisse des conseils en matière de propriété industrielle est membre de la « Fédération internationale des ingénieurs-conseils en propriété industrielle » qui comprend les associations de seize États et dont les statuts prévoient qu'un seul groupement par pays peut en devenir membre.

Depuis sa fondation, l'Association suisse des conseils en matière de propriété industrielle entretient les meilleurs rapports avec les autorités suisses. Elle ne s'est pas occupée seulement de tous les travaux préparatoires se rapportant à la législation sur la propriété industrielle, mais également des questions relatives à l'activité de ces Conseils. En particulier, elle a, de tout temps, porté son attention sur les questions d'ordre professionnel, notamment sur la défense de la dignité de la profession de Conseil en matière de propriété industrielle.

Par contre, l'Association suisse des conseils en matière de

¹ Voir *Bulletin technique* du 24 novembre 1934.